

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 15232 Numéro SIREN : 807 654 488 Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2020 sous le numéro de dépôt 77464



20200774642019

DATE DEPOT : 29/09/2020

N° DE DEPOT : 77464

N° GESTION : 2015B15232

N° SIREN : 807654488

DENOMINATION : A TOI MAURICE

ADRESSE : Palais Brongniart - 33 place de la Bourse 75002 Paris

MILLESIME : 2019

Copie certifiée conforme
Le Président



Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

05 OCT. 2020

Sous le N° :

77464

« A TOI MAURICE »

A.T.M

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital social 83.810 €

Siège social : « PALAIS BRONGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 807 654 488

S.I.R.E.T. : 807 654 488 00020

* * *

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

1°- Proposition d'affectation du résultat (déficit – 47.414,76 €)

A reporter à nouveau

– 47.414,76 €

2°- Résolution d'affectation des résultats (déficit de – 47.414,76 €)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 mars 2020

----- TROISIEME RESOLUTION -----

L'associée unique constate l'existence d'un déficit de – 47.414,76 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau

– 47.414,76 €

Désignation de l'entreprise : A TOI MAURICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 33 place de la Bourse PALAIS BRONGNIART 75002 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 8 0 7 6 5 4 4 8 8 0 0 0 2 0			Néant ☐
		Exercice N clos le : 31/01/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	106 047
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 800
	Fonds commercial (I)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	41 281
	Autres immobilisations corporelles	AT	616 811
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	
	TOTAL (II)	BJ	785 939
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Créances (3) *		BX	12 448
Autres créances (3)		BZ	35 419
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
DIVERS		Disponibilités	CD
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 154
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	221 831
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écart de conversion actif * (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 007 770
		IA	351 417
			656 354
Remonts : (I) Dont droit au bail :		CP	
Clause de réserve de propriété :			
Stocks :			
Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGI/P N° 2051-SID 2019

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 83 810...)	DA	83 810		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	321 195		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ FJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(434 286)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(47 415)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	(76 696)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	293 798		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	270 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 648		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 801		
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 971		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	660		
	Autres dettes	EA	172		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	733 049		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	656 354		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	508 432			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	150			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SID 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A TOI MAURICE		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		
			FG	1 103 792	FI	1 103 792	
	Chiffres d'affaires nets *	IJ	1 103 792	IK		IL	1 103 792
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	11 517
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	5 633
	Autres produits (1) (11)					FQ	888
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	312 852
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 031)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	308 135
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12 451
	Salaires et traitements *					FY	352 266
	Charges sociales (10)					FZ	97 719
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	88 102
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3 757	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(42 421)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 935
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	4 935
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 935)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(47 356)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A TOI MAURICE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	59		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HI	59		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(59)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	1 121 830	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	1 169 245	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(47 415)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	IP	23 892	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies 1°)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 633	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	2 930	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
AMENDE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
		59				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 656 353,54 E.

Le résultat net comptable est une perte de 47 414,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/01/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	92 441,94	13 605,21	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	92 441,94	13 605,21	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 785 939,29

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	563 728,81	94 363,33		658 092,14
Immobilisations financières				
TOTAL	691 575,96	94 363,33		785 939,29

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 351 416,91

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	71 382,51	21 059,43		92 441,94
Immobilisations corporelles	191 932,44	67 042,53		258 974,97
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	263 314,95	88 101,96		351 416,91

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	92 442	13 605	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	19 755	7 080	12 675	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	21 527	10 300	11 227	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	125 950	48 258	77 692	de 5 à 10 ans
A.a.i. divers	472 316	178 618	293 698	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et informat.	18 545	14 720	3 825	de 3 à 5 ans
TOTAL	785 939	351 417	434 522	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 50 021,72

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	50 021,72	50 021,72	
TOTAL	50 021,72	50 021,72	

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 154,31

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 721 401,72

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	293 797,74	69 180,20	218 092,85	6 524,69
Dettes financières diverses	270 000,00	270 000,00		
Fournisseurs	96 800,70	96 800,70		
Dettes fiscales & sociales	59 971,34	59 971,34		
Dettes sur immobilisations	660,00	660,00		
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	721 401,72	496 784,18	218 092,85	6 524,69

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 518,78

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	386,10
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 384,88
Dettes fiscales & sociales	21 747,80
Autres dettes	
TOTAL	27 518,78

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 103 792,14**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 103 792	100,00 %
TOTAL	1 103 792	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	537 609,00	145 575,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	537 609,00	145 575,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SYLVAIN LAJARDIE**Commissaire aux comptes - Expert comptable**

3 Bis rue Sadi Carnot, 92120 Montrouge
Téléphone : 01 56 80 31 00 Fax : 01 40 47 63 48

SAS « A TOI MAURICE » - ATM

Palais Brongniart
33 Place de la Bourse
75002 PARIS

RCS PARIS B 807 654 488

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A TOI MAURICE » - ATM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courant de notre date de nomination à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant : Les fonds propres de la société sont toujours négatifs à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dépréciations constatées sur les matériels inscrits dans les stocks à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

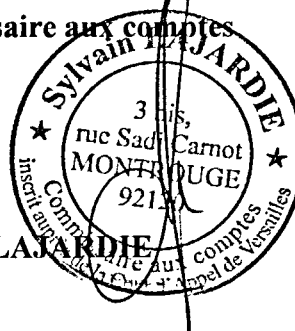
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montrouge, le 24 février 2020.

Le Commissaire aux comptes

Sylvain LAJARDIE



A TOI MAURICE**BILAN ACTIF**

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	106 047,15	92 441,94	13 605,21	2,07	34 664,64	6,03
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 800,00		21 800,00	3,32	21 800,00	3,79
Installations techniques, matériel & outillage industriels	41 281,18	17 379,38	23 901,80	3,64	20 401,37	3,55
Autres immobilisations corporelles	616 810,96	241 595,59	375 215,37	57,17	347 761,67	60,45
Avances & acomptes					3 633,33	0,63
TOTAL (I)	785 939,29	351 416,91	434 522,38	66,20	428 261,01	74,44
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	29 681,32		29 681,32	4,52	18 650,05	3,24
Clients et comptes rattachés	12 448,18		12 448,18	1,90	13 525,90	2,35
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 321,12		1 321,12	0,20	1 321,12	0,23
. Personnel	54,51		54,51	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices	18 418,00		18 418,00	2,81	17 497,00	3,04
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 663,20		13 663,20	2,08	31 891,68	5,54
. Autres	1 962,40		1 962,40	0,30	29 262,00	5,09
Disponibilités	142 128,12		142 128,12	21,65	33 480,93	5,82
Charges constatées d'avance	2 154,31		2 154,31	0,33	1 433,00	0,25
TOTAL (II)	221 831,16		221 831,16	33,80	147 061,68	25,56
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 007 770,45	351 416,91	656 353,54	100,00	575 322,69	100,00

A TOI MAURICE**BILAN PASSIF**

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 83 810,00)	83 810,00	12,77	83 810,00	14,57
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	321 195,00	48,94	321 195,00	55,83
Report à nouveau	-434 285,92	-66,16	-1 007 483,92	-175,11
Résultat de l'exercice	-47 414,76	-7,21	573 198,00	99,63
TOTAL(I)	-76 695,68	-11,68	-29 280,92	-5,08
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	293 647,73	44,74	246 863,50	42,91
. Découverts, concours bancaires	150,01	0,02	73,87	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	270 000,00	41,14	150 000,00	26,07
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	11 647,50	1,77		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 800,70	14,75	131 021,27	22,77
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	27 230,77	4,15	34 502,38	6,00
. Organismes sociaux	22 426,99	3,42	24 373,61	4,24
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 921,00	0,75	9 241,64	1,61
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 392,58	0,82	6 455,40	1,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	660,00	0,10	1 900,00	0,33
Autres dettes	171,94	0,03	171,94	0,03
TOTAL(IV)	733 049,22	111,69	604 603,61	105,09
TOTAL PASSIF (I à V)	656 353,54	100,00	575 322,69	100,00

A TOI MAURICE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	1 103 792,14		1 103 792,14	100,00	848 471,17	100,00	255 321		30,09	
Chiffres d'Affaires Nets	1 103 792,14		1 103 792,14	100,00	848 471,17	100,00	255 321		30,09	
Production immobilisée			11 517,14	1,04	13 390,95	1,58	-1 873		-13,98	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			5 632,92	0,51	379,20	0,04	5 253		N/S	
Autres produits			888,20	0,08	21 016,08	2,48	-20 128		-95,78	
Total des produits d'exploitation (I)			1 121 830,40	101,63	883 257,40	104,10	238 573		27,01	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312 852,38	28,34	237 431,69	27,98	75 421		31,77	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-11 031,27	-0,99	-3 572,54	-0,41	-7 459		-208,81	
Autres achats et charges externes			308 134,85	27,92	234 683,28	27,66	73 451		31,30	
Impôts, taxes et versements assimilés			12 451,39	1,13	14 573,56	1,72	-2 122		-14,55	
Salaires et traitements			352 266,48	31,91	301 779,89	35,57	50 487		16,73	
Charges sociales			97 719,06	8,85	85 520,76	10,08	12 199		14,26	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			88 101,96	7,98	79 855,03	9,41	8 246		10,33	
Autres charges			3 756,67	0,34	8 690,99	1,02	-4 934		-56,77	
Total des charges d'exploitation (II)			1 164 251,52	105,48	958 962,66	113,02	205 289		21,41	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-42 421,12	-3,83	-75 705,26	-8,91	33 284		43,97	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Total des produits financiers (V)										
Intérêts et charges assimilées			4 934,64	0,45	5 698,94	0,67	-764		-13,40	
Total des charges financières (VI)			4 934,64	0,45	5 698,94	0,67	-764		-13,40	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 934,64	-0,44	-5 698,94	-0,66	764		13,41	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-47 355,76	-4,28	-81 404,20	-9,58	34 049		41,83	
Produits exceptionnels sur opérations en capital					655 225,20	77,22	-655 225		-100,00	
Total des produits exceptionnels (VII)					655 225,20	77,22	-655 225		-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			59,00	0,01	623,00	0,07	-564		-90,52	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			59,00	0,01	623,00	0,07	-564		-90,52	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-59,00	-0,00	654 602,20	77,15	-654 661		-100,00	
Total des Produits (I+III+V+VII)										
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 169 245,16	105,93	965 284,60	113,77	203 961		21,13	
RÉSULTAT NET			-47 414,76	-4,29	573 198,00	67,56	-620 612		-108,26	
			Perte		Bénéfice					
Dont Crédit-bail mobilier			23 892,40	2,16	20 299,56	2,39	3 593		17,70	

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 656 353,54 E.

Le résultat net comptable est une perte de 47 414,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/01/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le **CICE** est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des **charges** de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels **comme** pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des **éléments** de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La **comptabilisation** du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La **comptabilisation** du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des **charges** de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les **impacts** de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant **pour objet** le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment **des efforts** :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 106 047,15

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement	106 047,15	92 441,94	13 605,21	%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	106 047,15	92 441,94	13 605,21	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 785 939,29

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	127 847,15			127 847,15
Immobilisations corporelles	563 728,81	94 363,33		658 092,14
Immobilisations financières				
TOTAL	691 575,96	94 363,33		785 939,29

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 351 416,91

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	71 382,51	21 059,43		92 441,94
Immobilisations corporelles	191 932,44	67 042,53		258 974,97
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	263 314,95	88 101,96		351 416,91

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	106 047	92 442	13 605	de 5 à 7 ans
Logiciels-sites et licences	21 800	0	21 800	Non amortiss.
Matériel professionnel	19 755	7 080	12 675	de 5 à 7 ans
Vêtements-linge et vaisselles	21 527	10 300	11 227	de 5 à 8 ans
Mobilier professionnel	125 950	48 258	77 692	de 5 à 10 ans
A.a.i.divers	472 316	178 618	293 698	de 5 à 10 ans
Matériel bureau et informat.	18 545	14 720	3 825	de 3 à 5 ans
TOTAL	785 939	351 417	434 522	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 50 021,72

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	50 021,72	50 021,72	
TOTAL	50 021,72	50 021,72	

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 154,31

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 83 810,00

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8381	10,00	83 810,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8381	10,00	83 810,00

4.2 - Etat des dettes = 721 401,72

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	293 797,74	69 180,20	218 092,85	6 524,69
Dettes financières diverses	270 000,00	270 000,00		
Fournisseurs	96 800,70	96 800,70		
Dettes fiscales & sociales	59 971,34	59 971,34		
Dettes sur immobilisations	660,00	660,00		
Autres dettes	171,94	171,94		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	721 401,72	496 784,18	218 092,85	6 524,69

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 518,78

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	386,10
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 384,88
Dettes fiscales & sociales	21 747,80
Autres dettes	
TOTAL	27 518,78

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 103 792,14**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 103 792	100,00 %
TOTAL	1 103 792	100,00 %

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	537 609,00	145 575,00
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	537 609,00	145 575,00

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe 1**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.